



## Liste des Producteurs de granulats d'Assainissement Non Collectif adhérents à la Charte

**Valable du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019**

**Mise à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2018**

La Charte pour la qualité de d'Assainissement Non Collectif (ANC) en Gironde a pour objectif de mettre à la disposition des particuliers et des collectivités, un réseau de professionnels informés, assurés et qui s'engagent à la réalisation de prestations de qualité. Elle constitue un outil de référence utile pour une bonne application de la réglementation en matière d'ANC. Elle contribue également à l'harmonisation des pratiques des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du département.

En y adhérant de façon volontaire, le professionnel s'engage à :

- tenir à disposition une fiche produit, actualisée tous les 6 mois, justifiant de l'origine, des caractéristiques techniques des matériaux distribués et des résultats des essais adéquats, réalisés par un laboratoire possédant les compétences requises,
- utiliser une terminologie uniforme pour désigner les granulats d'ANC sur la fiche produit et le bon de livraison,
- identifier les stocks en dépôt afin d'éviter les erreurs de chargement et informer ses clients négociants, des précautions particulières requises pour le stockage des granulats d'ANC,
- respecter les recommandations du « Guide de bonnes pratiques à l'attention des entreprises productrices de granulats nécessaires à la bonne mise en œuvre des installations d'ANC » annexé à la Charte.

Cette liste est donnée à titre informatif. Le Comité de Suivi de la Charte ne saurait être tenu responsable en cas de problèmes et/ou d'incidents occasionnés par ces entreprises.

Si besoin, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du Comité de Suivi par téléphone au 05 56 99 33 33 (poste 59 65) ou par Mail : [a.tauzin@gironde.fr](mailto:a.tauzin@gironde.fr)

Ce document comporte 2 pages.

Liste consultable sur : [www.gironde.fr](http://www.gironde.fr)

Rubrique : Environnement – Préservation de l'Eau en Gironde

NOM DE L'ENTREPRISE	CARRIERE / DEPOT	ADRESSE DU SITE	REFERENT TECHNIQUE
CEMEX GRANULATS SUD OUEST	D	33610 CESTAS	Christelle RIZZOLI : 06 09 80 90 22 Cédric MICOULAS : 06 09 80 90 33
	D	33450 SAINT-LOUBES	
	C	33480 AVENSAN	
	C	40300 LABATUT	Ludovic NOUGARO : 06 15 30 05 83
	C	40500 SAINT-SEVER	
DOYEUX SABLIERES MONTPONNAISES	C	24700 MONTPON-MENESTEROL	Gilles DOYEUX : 05 53 82 83 00
FABRIMACO	C	33830 BELIN-BELIET	Julien DULUGAT : 07 61 45 20 63
	C	33650 SAINT-SELVE	
	D	33260 LA TESTE DE BUCH	
	D	33138 LANTON	
	D	33700 MERIGNAC	
	D	33530 BASSENS	
GAMA	C	40270 CAZERES SUR ADOUR	Laurent LAVIGNE : 05 58 71 59 60
GSM Secteur Aquitaine	C	33720 ILLATS	Richard POIRIER : 06 75 61 91 87
	C	33290 BLANQUEFORT	
	D	33140 VILLENAVE D'ORNON	
	D	33440 ST VINCENT DE PAUL	
	C	24400 ST LAURENT DES HOMMES	
LAFARGEHOLCIM GRANULATS	C	33650 CABANAC-ET-VILLAGRAINS	Elodie BENAZETH : 07 62 66 23 87
	C	33230 LE FIEU	
	C	33190 FONTET	
SIBELCO	C	33380 MIOS	Eric MERIGAUD : 05 57 71 10 07
ROSPARS	C	47180 ST MARTIN PETIT	Willy ROSPARS : 05 53 76 19 20

Liste consultable sur : [www.gironde.fr](http://www.gironde.fr)

Rubrique : Environnement – Préservation de l'Eau en Gironde